

N°2023-10-05

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 22
Date de convocation : 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix octobre à dix-huit heures trente, se sont réunis les membres du Conseil municipal de la Commune de La Roche de Glun, régulièrement convoqué, salle du Conseil à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel GOUNON, Maire.

Etaient présents : M. BETTON Richard, M. DELHAUME Patrick, Mme DUCLAUD Nathalie, Mme FAURE Muriel, Mme FAURE Valérie, M. GOUNON Michel, M. GOURDOL Bruno, Mme GUIBERT Frédérique, M. GRANGER Patrick, Mme HUSSON Yolande, Mme JULIEN Sandra, M. MARGIRIER David, M. POUYET Jean-Marc, M. RIMBERT Charles-Henri, M. VALETTE Olivier, M. ZUCHELLO Serge.

Absents représentés : Mme BAUSSERON Alexandra, pouvoir donné à Mme FAURE Muriel
Mme BONHOMME Stéphanie, pouvoir donné à Mme FAURE Valérie
M. GIRANTHON Frédéric, pouvoir donné à M. VALETTE Olivier
Mme PROVO Christiane, pouvoir donné à Mme GUIBERT Frédérique
M. ROMEGOUX Christophe, pouvoir donné à M. GOUNON Michel
M. STRANGOLINO Patrick, pouvoir donné à M. ZUCHELLO Serge

Absente excusée . Mme PLANET Joëlle

M. ZUCHELLO Serge a été désigné comme secrétaire de séance.

2023-10-05 : Création d'un poste permanent d'adjoint administratif à 21h (compta)

Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à 21 heures hebdomadaires, avait été créé pour le service comptabilité de la commune.

Compte tenu des besoins du service, il est désormais proposé de créer un poste permanent d'adjoint administratif, à 21 heures hebdomadaires à compter de la date à laquelle la présente délibération sera effective.

Vu que le tableau des effectifs de la commune va être toiletté d'ici la fin d'année civile, les suppressions de postes (dont celui d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 21h) s'effectueront à cette occasion, après avis du CST et par délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres (présents et représentés), le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de créer un poste permanent d'adjoint administratif, à 21 heures hebdomadaires, à compter de la date à laquelle la présente délibération sera effective.

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour effectuer les mesures de publicité du poste et procéder aux opérations de recrutement

Le Maire,
Michel GOUNON

